

Rapport n° : / /
N° client société distributrice :
N° compteur :
Index I :
Index II :
3174854

DISTRIBUTEUR	PV vu
Nom	
Date	
Signature	



PROCES-VERBAL D'INSPECTION D'UNE INSTALLATION ELECTRIQUE - DE CHANTIER - D'UN RACCORDEMENT PROVISOIRE/DEFINITIF RESIDENTIEL

Type d'inspection : examen de conformité avant mise en service / visite de contrôle

suivant : RGIE art. 270 / RGIE art. 271 / RGIE art. 276 /

Complément au rapport n°

Type d'installation : Nouvelle / Extension / Modification / Provisoire / Existante / Renforcement / Scission du Comptage / Modification de tension d'alimentation

Type de locaux :

Lieu d'inspection : 1C, Rue de Bousst 4217 Herzele

Propriété de : H.A.U.T.O.T.

Mandant : H.A.U.T.E.C.L.A.I.R. M.A.R.S.

Installateur :

TVA : carte ID : Délivré à : Date :

Inspecteur : Lorquet A 406 Date d'inspection : 30/06/11

DESCRIPTION

Tension de service : 1 x 230 V 3 x 230 V 3N 400V Protection max. : 63 A Commutateur; position :

Protection principale : Disj. : A PLACER Interrupteur / sectionneur : 63 A

Liaison comptage - coffret de répartition : type de câble : EXVB nombre de conducteurs : 4 diamètre : 1,5 mm²

Câble de raccordement au réseau : type de câble : EXVB nombre de conducteurs : 4 diamètre : 1,5 mm²

Réseau aérien / Raccordement souterrain au réseau aérien / Réseau souterrain - Fourreau: présent / absent - Plaque d'isolation: présente / absente

Electrode de terre : Type : boucle / barres / piquets / conducteurs horizontaux Section : 16 mm² Résistance de dispersion : 3 Ω

Nombre de tableaux : 1 Nombre de circuits terminaux : 22 Résistance d'isolation général : 20 MΩ

Interrupteur différentiel : Général : 0.63 A 300mA 2P Supplémentaire : 0.63 A 30mA 20

Description : voir les schémas en annexe

Voici schémas

2 2 2

NOTES

La liaison équipotentielle principale et supplémentaire n'est / ne sont pas encore raccordées.

La salle de bains - le(s) compteur(s) d'eau, - de gaz, - le chauffage central - n'est / ne sont pas encore placés.

Note : PAS D'ACCÈS AVANT CAVE 1m DÉCAVE



INFRACTIONS

2 2 2

CONCLUSION

L'installation est conforme / n'est pas conforme aux prescriptions du RGIE.

L'interrupteur différentiel général a été plombé par des scellés au sigle d'OCB.

Le(s) schéma(s) unifilaire(s) et de position ont été signés pour approbation.

La visite de contrôle prévue par l'article 271 du RGIE doit avoir lieu au plus tard le : 30/06/2036, ainsi qu'avant la mise en service d'une modification / extension importante réalisée avant cette date. L'installation ne peut pas être mise en service / ne peut rester en service qu'à condition de rémédier sans délais aux infractions constatées et que toutes les mesures nécessaires soient prises pour assurer la sécurité des personnes et des biens.

LORQUET Adrien
GSM: 0493/246.124
adrien.lorquet@ocb.be

Pour le directeur,
l'inspecteur



ବିଜ୍ଞାନ ପରିଷଦ ଓ ବିଜ୍ଞାନ ପରିଷଦ
ପାଠ୍ୟ ବିଷୟରେ ୧୯୫୪
ଗୋକୁଳ ପଦ୍ମନାଭ

A. M. T. T. 1966

REFERENCES

卷之三

DEPENDENCY